



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

tarifs

Question écrite n° 85358

Texte de la question

Mme Colette Le Moal appelle l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur l'évolution des tarifs de transports en commun ferroviaires de voyageurs. Alors que nous traversons une situation économique sans précédent qui appelle chacun à se joindre à l'effort de solidarité nationale, c'est au tour de la SCNF et de la RATP d'augmenter brutalement leurs tarifs, après que le gaz et la Poste aient déjà pris ce chemin. En effet, les trains express régionaux ont augmenté de 2,5 %, soit de 10 centimes à 2,30 euros depuis le 1er juillet 2010 ; les usagers de la RATP, quant à eux, doivent faire face à une hausse de 3,9 % en moyenne. Le ticket à l'unité passera de 1,60 à 1,70 euro et le tarif de l'abonnement mensuel, pour les zones 1 et 2, passera de 56,60 à 60,40 euros. Ces hausses sont d'autant plus difficilement justifiables qu'elles interviennent au lendemain d'une grève générale qui a empêché des centaines de milliers de nos concitoyens de se rendre à leur travail. Certes les politiques tarifaires dans les transports en commun sont une prérogative des régions ; néanmoins, devant le caractère insupportable de ces hausses tarifaires, elle lui demande donc s'il envisage un moratoire sur l'augmentation des tarifs de transports ferroviaires en commun de voyageurs.

Données clés

Auteur : [Mme Colette Le Moal](#)

Circonscription : Yvelines (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85358

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juillet 2010, page 8274

Question retirée le : 10 août 2010 (Fin de mandat)